

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHEL représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-034-12574/22/CM

■ Organisation du Conseil des Jeunes Métropolitains - Approbation du Règlement Intérieur
34476

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°CHL 001-11131/21/CM du 16 décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité initier une démarche d'implication citoyenne auprès de la jeunesse de son territoire par la création d'un Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM).

Cette instance consultative, qui a pour vocation d'éclairer l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'inscrit dans une politique globale de participation des citoyens à la vie des territoires en complémentarité et en cohérence avec les organes consultatifs existants.

Ce Conseil des Jeunes Métropolitains a pour objectif de permettre une participation effective des jeunes à l'élaboration des politiques publiques sur les compétences de la collectivité et d'éclairer celles-ci sur les spécificités des besoins, des problématiques et des attentes de la jeunesse vivant et étudiant sur l'espace métropolitain.

Pour construire un Conseil des Jeunes Métropolitains innovant, en adéquation avec les compétences métropolitaines et l'organisation interne de notre collectivité, une méthodologie et une mise en œuvre en plusieurs phases ont été suivies :

- Phase 1 : Installation du Conseil des Jeunes Métropolitains

Le 23 mars dernier, 130 jeunes ont participé à la séance d'installation du premier Conseil des Jeunes Métropolitains. La Métropole Aix-Marseille-Provence concrétisait ainsi sa démarche d'implication de sa jeunesse dans la vie institutionnelle et l'élaboration des politiques publiques.

- Phase 2 : Réflexion sur le fonctionnement et l'organisation du CJM

Cette étape a eu pour objectif de définir les éléments de fonctionnement du CJM et les missions et axes de travail.

Des temps de travail spécifiques regroupant des élus et des techniciens ~~sont~~ ont été organisés afin de définir les contours de son action.

Aussi, et afin d'assurer le bon fonctionnement du CJM, il est aujourd'hui nécessaire d'approuver le règlement intérieur de cette instance afin d'en fixer la composition et les modalités générales de fonctionnement et d'organisation.

En effet, en application de l'article L.1112-23 du CGCT, il revient au Conseil de la Métropole de fixer les modalités de fonctionnement et la composition de son conseil des jeunes.

Le règlement intérieur du CJM, soumis à l'approbation du Conseil, prévoit ainsi que le CJM est composé de 100 membres ; sa composition devant tendre vers un principe de mixité territoriale. Ses membres doivent être des jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus au moment de leur entrée dans le Conseil. Ils doivent être domiciliés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou suivre un enseignement de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement sur ce même territoire.

La participation au CJM se fait sur la base du volontariat et du bénévolat, suite à un appel à candidature lancé par la Métropole.

Les membres du CJM sont désignés par arrêté de la Présidente de la Métropole, sur proposition d'un jury chargé d'examiner les candidatures ainsi reçues et composé des élus métropolitains thématiques concernés et des agents de la Métropole en charge du CJM.

La durée du mandat des membres du CJM est de deux ans.

Le CJM se réunit à l'initiative de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au moins 3 fois par an, et à la demande motivée du tiers de ses membres en exercice, dans un délai maximum de 30 jours après réception de la demande.

Il élit parmi ses membres un Bureau composé du/de la Président(e) du CJM et des Vice-Présidences, lesquelles sont constituées de binômes paritaires de référents-présidents des commissions.

En effet, pour l'étude des affaires soumises aux membres du CJM, des commissions de travail sont installées, dont les thématiques sont validées par le CJM en début de mandat.

En cours de mandat, de nouvelles commissions, avec de nouvelles thématiques, pourront être installées, à la demande de la Présidente de la Métropole ou sur proposition d'un membre du CJM, après vote du CJM.

A ce jour, les membres du CJM ont validé la constitution de 5 commissions dans les thématiques suivantes : (Mobilité, Stratégie, Territoriale et Transition, Ecologique, Inclusion, Sport et Culture, Développement Economique. La plupart des membres du CJM, seront présents sur plusieurs commissions qui se déroulent sur un calendrier avec de nombreuses réunions et temps d'échange sur des horaires décalés (début de soirée et/ou le samedi).

Le bureau du CJM, qui se réunit au moins deux fois par mois participe activement au fonctionnement interne du Conseil des Jeunes Métropolitains, en lien avec l'équipe encadrante du CJM.

Le Bureau a pour mission de:

- De participer à la définition des objectifs et orientations du CJM ;
- D'assurer la cohérence et la transversalité des travaux des commissions dans le respect des orientations définies par la gouvernance de la Métropole ;
- De proposer au Conseil des jeunes Métropolitains et à l'équipe encadrante du CJM toute mesure permettant le bon fonctionnement de l'instance ;
- D'être associé aux échanges internes entre les agents de la Métropole en charge du CJM et les référents DGA concernées ;
- De représenter collégalement le Conseil des Jeunes Métropolitains dans les manifestations extérieures.

A toutes les étapes de cette méthodologie organisationnelle, des interactions ont été organisées entre élus métropolitains, techniciens et représentants du CJM afin de favoriser une proposition consensuelle sur le fonctionnement définitif du Conseil.

Cette logique de co-construction globale a eu pour objectif une meilleure appropriation et adhésion de cette démarche par les jeunes en favorisant leurs créativité permettant de finaliser le CJM opérationnel, à l'image de la jeunesse métropolitaine.

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le règlement intérieur du CJM joint en annexe, fixant sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1112-23 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ;
- La délibération n° CHL-001-11131/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant création du Conseil des Jeunes Métropolitains ;
- La délibération n° FBPA -027-111714/22/CM du Conseil de la Métropole du 5 mai 2022 relatif à la dérogation à l'application de la notion de résidence administrative pour les membres du Conseil des Jeunes Métropolitains et l'actualisation du règlement des frais occasionnés pour les déplacements des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il revient au Conseil de la Métropole de fixer la composition et les modalités de fonctionnement de son conseil des jeunes ;
- Qu'il convient donc d'approuver le règlement intérieur du Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM) ;

Délibère

Article unique :

Est approuvé le Règlement Intérieur du Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM) ci-annexé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Handicap,
Lutte contre les discriminations et inégalités,
Conseil métropolitain des jeunes

Véronique MIQUELLY